

Département de publication : **76**
Annonce No **10-23017**

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : cté de Cnes de la Côte d'albatre.
Correspondant : M. Colin Gérard, 48bis route de Veulettes, 76450 Cany Barville, tél. : 02-35-57-85-00,
télécopieur : 02-35-57-08-75, courriel : e-mail@cote-albatre.com, adresse internet : http://www.cote-albatre.fr/comcom/pages/marche_public.php.
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Annonce n°108, B.O.A.M.P. 138 B du 22 juillet 2009.
Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel public à la concurrence : 2009-029.

Objet du marché : exploitation commerciale et technique de la piscine de la Vallée à Cany-Barville et de la piscine du Littoral à St Valery-En-Caux.

Catégorie de services : 26.
Code NUTS : FR232.
CPV - Objet principal : 92000000.

Critères d'attribution retenus :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- prix des prestations : 40 %;
- valeur technique de l'offre : 35 %;
- coût final du service pour la collectivité : 25 %.

Type de procédure : autres.

Attribution du marché ou du lot :
exploitation commerciale et technique de la piscine de la Vallée à Cany-Barville et de la piscine du Littoral à St Valery-En-Caux.

Nom du titulaire / organisme : COM.SPORTS, 13 avenue Lucien Brunet, 77340 Pontault Combault, tél. : 01-58-88-00-50, télécopieur : 01-58-88-08-93.

; Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 3 653 090,23 euros.

Sous-traitance : oui.

Part de la sous-traitance, en valeur (H.T.) : 967 030,80 euros

Date d'attribution du marché : 5 janvier 2010.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui.

Une enchère électronique a été effectuée : non.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours en référé précontractuel avant la signature du marché (article L 551-1 du Code de Justice Administrative). Recours de pleine juridiction à l'encontre du contrat dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées accompagné (art R421-1 du Code de Justice Administrative) (Conseil d'état, 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux Signalisation, req. No 291545).